

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

AMENDEMENT

N° AS10

présenté par

Mme Regol, M. Peytavie, Mme Garin, Mme Simonnet, Mme Sandrine Rousseau et M. Davi

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des député-es écologistes propose de ne pas revoir la rédaction et de ne pas modifier l'emplacement de l'article dans le code général de la fonction publique mais simplement d'annualiser la formation.

Afin de passer le filtre de la recevabilité financière, l'amendement prévoit que la sensibilisation est dispensée à titre gratuit par un organisme habilité en application de l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure, mais nous appelons le Gouvernement à lever le gage.